

## Documents administratifs

Lien :

<https://www.ch-angouleme.fr/Formations-et-emplois/Formations/IFA>



## FORMATION D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

**TOUS LES DOCUMENTS SONT A ENVOYER  
A L'ADRESSE CI-DESSOUS**

(Tout dossier incomplet sera retourné et non pris en compte)

**Les dossiers d'inscription « complets » seront étudiés  
par ordre d'arrivée**

Secrétariat IFA 16  
CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME  
ROND-POINT DE GIRAC  
CS 55015 SAINT-MICHEL  
16959 ANGOULEME CEDEX 9  
TEL : 05-45-24-42-56

Selon l'article 2 de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

### Angoulême :

- Du 20 février au 3 mars 2023
  - Du 12 au 23 juin 2023
  - Du 25 septembre au 6 octobre 2023
  - Du 4 au 15 décembre 2023
- } Centre d'enseignement en santé

### Niort :

- Du 24 avril au 5 mai 2023
  - Du 20 nov au 1<sup>er</sup> décembre 2023
- } CH Niort



UNE EQUIPE - UN BINÔME

**Directeur : Monsieur Didier TOUYERAS**  
**Référent pédagogique : ELIE Karine**

➤ **PUBLIC CONCERNE (16 Stagiaires/Formation) :**

L'institut se réserve le droit d'annuler la session si le quota de 10 candidats n'est pas atteint

Toute personne souhaitant devenir auxiliaire ambulancier et intégrer une entreprise de transports sanitaires ou un centre hospitalier chargé des transports sanitaires.

Diplôme délivré répondant à ces objectifs professionnels.

➤ **OBJECTIFS :**

- Permettre la conduite du véhicule sanitaire léger et la prise en charge des patients
- Se situer comme équipier de l'ambulancier diplômé d'état dans le véhicule sanitaire.

➤ **METHODES PEDAGOGIQUES :**

Alternance d'enseignement théorique et de travaux pratiques.

➤ **SUPPORT PEDAGOGIQUE :**

L'ensemble des supports de cours sont disponibles sur une plateforme extranet.

➤ **COUT PAR STAGIAIRE :**

**780 Euros** (modifiable par le conseil d'administration) selon les modalités suivantes :

- 190 Euros à l'inscription à l'ordre du Trésor Public  
**NON REMBOURSE EN CAS DE DESISTEMENT**
- 590 Euros le 1<sup>er</sup> jour de la formation.

Possibilité de financement par Pôle emploi.

➤ **PROGRAMME DE LA FORMATION :**  
**(70 Heures se déroulant sur deux semaines)**

- **Module 1 : Hygiène** (Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène en lien avec l'activité d'ambulancier) – 7 heures
  - **Module 2 : Principes et valeurs professionnels** (Se positionner au sein d'une équipe, en respectant les principes et valeurs de la profession) – 7 heures
  - **Module 3 : Démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients** (Etablir une communication adaptée lors des échanges professionnels au sein de l'équipe et envers le patient et son entourage) – 14 heures
  - **Module 4 : Principes d'ergonomie et gestes et postures adaptées lors des mobilisations, les aides à la marche, des déplacements, des portages ou brancardages** (Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté) – 28 heures
  - **Module 5 : Règles du transport sanitaire** (Organiser son activité en lien avec les règles du transport sanitaire) – 7 heures
  - Accompagnement pédagogique, présentation des objectifs de formation, éléments administratifs, intégration globale de la formation et évaluation des compétences – 7 heures
- **EVALUATION DES COMPETENCES ACQUISES:**
- Pratique : Evaluation au travers de mises en pratiques professionnelles
  - Théorique : Evaluation écrite de fin de formation : QCM
  - Présence à la totalité de la formation obligatoire
  - Evaluation de satisfaction

**Attention, l'AFGSU2 n'est plus incluse dans la formation des 70 heures. Elle est à prévoir en plus car sans l'AFGSU2 vous ne pouvez pas exercer en tant qu'auxiliaire ambulancier.**